

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

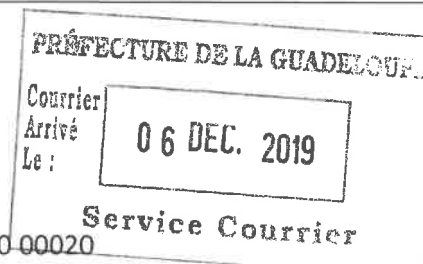
- **La Société GETELEC TP, SAS, au capital de 900 000 €**

dont le siège social est Rue Charles Lindbergh 97123 BAILLIF,

Immatriculée au RCS de Basse Terre sous le numéro 450 856 750 00020

Représentée par Jean-Paul **BENEDETTI** dûment habilité à l'effet des présentes en sa qualité de Directeur

Ci-après dénommée **GETELEC TP**



De première part,

ET

- **La société SEMAG**, représentée par XX dûment habilitée à l'effet des présentes en sa qualité de XX, agissant au nom et pour le compte de la Commune de Trois Rivières suivant Délibération N° XXX

Ci-après dénommée **Maître d'ouvrage**

De seconde part,

Ensemble ci-après dénommées « les parties »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

A titre liminaire, il est précisé que l'exposé ci-après fait partie intégrante du présent Protocole.

La SEMAG, agissant au nom et pour le compte de la commune de Trois Rivières, a conclu un marché N° M13.56969, avec le groupement conjoint composé des entreprises GETELEC TP, EDT et SOGETRA, ayant pour mandataire l'entreprise GETELEC TP, pour la réalisation des travaux du lot 13 terrassement et voiries réseaux divers (VRD) dans le cadre de la réalisation des travaux de reconstruction du stade municipale de trois Rivières pour un montant de 1 951 152,69 €uros HT soit de 2 117 000,67 €uros TTC.

Le marché est notifié le 19 avril 2013 par l'Ordre de Service N°1, valant également démarrage des travaux. Différentes mises au point administratives et techniques, indépendantes du Lot 13, ont décalé le démarrage effectif des travaux (OS N°2 du 17/02/2014) au mois de février 2014.

L'entreprise GETELEC TP, en application de l'article 49.2 du CCAG, a interrompu l'exécution de ses travaux suite au non-paiement des 4 décomptes mensuels suivants :

- DM du 30 septembre 2015 d'un montant de 85 138, 25 euros TTC
- DM du 30 octobre 2015 d'un montant de 72 959, 02 euros TTC
- DM du 30 novembre 2015 d'un montant de 16 290, 44 euros TTC
- DM du 30 janvier 2016 d'un montant de 108 032, 22 euros TTC

Pour préserver les ouvrages réalisés, GETELEC TP a procédé régulièrement pendant cette période à l'entretien et au désherbage du site (*courrier N° RG.LA.2016.10.087 du 18/10/2016*). Cinq interventions ont été réalisées pour un coût total de **cette prestation d'entretien et de désherbage de 171 261,44 €uros HT**. De plus, durant cette période GETELEC TP a dû maintenir **partiellement son encadrement** de chantier pour le suivi du dossier pour un **montant de 26 230,00 €uros HT**

N'ayant pas été payée des 4 décomptes mensuels, malgré les mises en demeure adressées à SEMAG (courriers du 28/04/16 ; du 18/10/16), l'entreprise GETELEC TP a, par courrier adressé le 3 avril 2017 à la SEMAG, résilié aux torts exclusifs le marché portant sur la part de ses travaux en application de l'article 49.2 CCAG.

Par ce même courrier, GETELEC TP a transmis à SEMAG son projet de décompte définitif (annexe n°1 au présent protocole). Le montant de la Situation Final s'élève au total à **2 123 128 €uros HT** (*intégrant le cout des travaux, le cout de l'entretien pendant l'interruption des travaux et le cout de l'encadrement et en déduisant les travaux non réalisés : bicouche, enrouleur, engazonnement-hors préparation*) auquel il faut rajouter, l'**Actualisation des prix** pour un montant de **22 349 €uros HT** et les **Intérêts Moratoires** évalués à ce jour à **144 840 €uros** :

Soit,

• SIT Travaux Final (*)	2 123 128 €uros HT	2 303 593 €uros TTC
• Actualisation des prix	22 349 €uros HT	24 249 €uros TTC
S/TOTAL Actualisé	2 145 477 €uros HT	2 327 842 €uros TTC
• Intérêts Moratoires	144 840 €uros .	144 840 €uros .
TOTAL	2 290 317 €uros HT	2 472 682 €uros TTC

(*) y compris travaux d'entretien (171 k€) et encadrement (26 k€) suivant courrier du 03/04/2017

Par lettre du 23 juin 2017, GETELEC TP a mis en demeure le Maitre d'Ouvrage de lui transmettre le procès-verbal de résiliation du marché valant réception des travaux mais cette mise en demeure est restée sans réponse.

A ce jour, il reste à payer la somme de **405 497 €uros HT** qui se décompose comme suit :

- **Solde Décompte Final : 260 656 €uros HT (282 811 €uros TTC)**
 - *GETELEC TP* : 232 159 €uros HT
 - *SOGETRA* : 28 497 €uros HT
- **Intérêts Moratoires : 144 840 €uros**
 - *GETELEC TP* : 129 527 €uros HT
 - *SOGETRA* : 15 313 €uros HT

A ce jour, la pelouse du stade et la piste d'athlétisme ont été totalement envahies par la végétation (arbres avec racines) les rendant totalement impraticables et causant des désordres, au niveau des réseaux enterrés, notamment sur le réseau de drainage du stade, de la piste d'athlétisme, ainsi que sur le revêtement de la piste d'athlétisme. En outre, le site et les installations ont subi deux saisons cyclonique (et notamment les cyclones IRMA & MARIA) sans le moindre entretien et protection.

C'est dans ce contexte et afin d'éviter d'inutiles recours en contentieux que les Parties ont décidé de se rapprocher aux fins de convenir des modalités de réception de l'ouvrage et de solder leur compte dans les conditions définies ci-après.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET.

Le présent protocole a pour objet de mettre définitivement et amiablement un terme à l'ensemble des différends nés entre les Parties relativement à l'exécution du marché public ayant pour objet la réalisation des travaux de reconstruction du stade municipale de Trois Rivières _ lot n°13, Terrassement / VRD.

ARTICLE 2 : CONCESSIONS RECIPROQUES.

Dans le cadre d'un règlement amiable de leurs différends, les Parties conviennent des concessions suivantes :

Article 2.1 : Concessions et obligations de GETELEC TP :

La société GETELEC TP s'engage au titre du présent protocole à :

- **Abattement sur Décompte Final :**

Les parties conviennent d'un abattement sur le Décompte Final d'un montant de 40 000 €uros HT (quarante milles €uros Hors Taxes). En conséquence, la somme de 2 145 477 €uros HT, initialement due au titre du Décompte Final **est ramenée à 2 105 477 €uros HT** (deux Millions cent cinq Mille et quatre cent soixante-dix sept €uros Hors Taxe).

- **Procéder au nettoyage du site pour un montant de 24 384 €uros HT**

Le coût du nettoyage du site d'un montant de 24 384 €uros HT sera facturé et pris en charge par le Maître d'ouvrage, la SEMAG. Le paiement de cette prestation sera effectué dans un délai de 45 jours à compter de la signature du présent protocole. Le nettoyage comprend :

- ✓ *L'abattage des arbustes avec passage au broyeur pour évacuation*
- ✓ *Le débroussaillage des emprises, comprenant le fauchage et le ratissage pour évacuation*
- ✓ *Traite manuelle des abords de la piste,*
- ✓ *L'évacuation des déchets verts vers un site agréé*

- **Préparation en vue de l'engazonnement du stade pour un montant de 21 400 €uros HT :**

Suite au constat de l'état actuel de la surface du terrain de football (totalement envahie par la végétation, arbres avec racines, ...), une nouvelle préparation (avant engazonnement) de cette dernière est nécessaire. La société GETELEC TP s'engage à préparer le stade pour son engazonnement. Le Coût de la préparation d'un montant de 21 400 € sera facturé et pris en charge par le maître d'ouvrage SEMAG. Le paiement de cette prestation sera effectué dans un délai de 45 jours à compter de la signature du présent protocole.

La préparation du stade comprend :

- ✓ *Le désherbage chimique foliaire (2 passages à 10 jours d'intervalle)*
- ✓ *Le fraisage rotatif avec collecte des déchets verts résiduels significatifs, comprenant l'évacuation en site agréé*
- **Engazonnement du stade pour un montant de 53 350 € HT :**

Les parties conviennent que GETELEC TP procédera l'engazonnement du stade (Semi de gazon de type cynodon dactylo 70% et paspalum notatum 30%). Le Coût de la préparation d'un montant de 53 350 € sera facturé et pris en charge par le maître d'ouvrage SEMAG. Le paiement de cette prestation sera effectué dans un délai de 45 jours à compter de la signature du présent protocole

Il est précisé que GETELEC TP réalisera 2 tontes, par contre la fourniture de l'eau et l'arrosage du site ne seront pas effectués par GETELEC TP et reste à la charge et responsabilité de la Mairie de TROIS RIVIERES .

Article 2.2. Concessions et obligations du Maître d'Ouvrage :

Le Maître d'Ouvrage et GETELEC TP conviennent d'un commun accord d'arrêter le Montant de l'Opération à 2 250 317 € HT / 2 429 282 TTC (dont 144 840 € au titre des Intérêts Moratoires).

Les parties conviennent d'un commun accord d'arrêter, les montants restant à payer au titre du marché public comme suit :

- **220 656 € HT / 239 411 TTC** (deux cent vingt mille six cent cinquante-six € Hors Taxes), au titre du **décompte Final**
 - *GETELEC TP : 192 159 € HT*
 - *SOGETRA : 28 497 € HT*
- **144 840 €** (Cent quarante-quatre mille huit cent quarante € Hors Taxes), au titre des **Intérêts Moratoires**

Le Maître d'ouvrage, la SEMAG s'engage à effectuer les paiements de 220 656 € HT / 239 411 € TTC (deux cent vingt mille six cent cinquante-six € Hors Taxes) et de **144 840 €** (Cent quarante-quatre mille huit cent quarante € Hors Taxes), des sommes dues au titre du décompte final et des Intérêts Moratoires **dans un délai de 15 jours à compter de la signature du présent protocole transactionnel.**

- **24 384 € HT**, au titre du nettoyage compte tenu de l'état actuel du site
- **21 400 € HT**, au titre de la nouvelle préparation à l'engazonnement (enlèvement racine, nivellement, ...)
- **53 350 € HT**, au titre de l'engazonnement

Le Maître d'ouvrage, la SEMAG s'engage à effectuer les paiements de **24 384 €uros HT** (vingt quatre mille trois cent quatre vingt quatre €uros Hors Taxes) et de **21 400 €uros HT** (vingt et un mille quatre cent €uros Hors Taxes), et **53 350 €uros** (Cinquante-trois mille trois cent cinquante €uros Hors Taxes) des sommes dues au titre du nettoyage et de la préparation à l'engazonnement et l'engazonnement **dans un délai de 30 jours à réceptions des factures correspondantes.**

Article 3 : GARANTIE

Compte tenu des désordres occasionnés sur les réseaux de drainages par la végétation à cause de la non-entretien du site pendant plusieurs années, les parties ont convenu qu'il n'y aura aucune garantie sur la piste d'athlétisme et sur la pelouse une fois livrée après les 2 tontes effectuées.

Article 4 : RECEPTION DE L'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage SEMAG procédera à une réception sans réserve de l'ouvrage avec une prise d'effet au **26/04/2017.**

ARTICLE 5 : RENONCIATION

L'exécution du présent protocole règle d'une manière définitive le litige entre les Parties, tel que visé à l'article 1 des présentes.

En conséquence, sous réserve de la parfaite exécution du présent protocole, les Parties se déclarent remplies de leurs droits.

Elles renoncent irrévocablement à toute action les opposant à ce jour ou susceptibles de les opposer, et de manière générale à toute action liée à l'objet des présentes décrit à l'article 1.

ARTICLE 6 : INDIVISIBILITE

Toutes les dispositions du présent protocole sont indivisibles.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à conserver au présent protocole un caractère strictement confidentiel.

Elles s'interdisent en conséquence de divulguer les informations qu'il contient, sauf à l'égard de la juridiction compétente en cas d'inexécution dudit protocole, sous réserve des engagements des Parties stipulés aux présentes et sauf nécessité liée aux obligations légales et réglementaires.

ARTICLE 7 : TRANSACTION

L'ensemble des dispositions ci-dessus vaut transaction entre les Parties, conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et revêt donc entre elles l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Chaque partie s'engage à exécuter de bonne foi et sans réserve la présente transaction qui ne pourra en aucun cas, conformément aux dispositions susvisées du Code Civil, être dénoncée.

ARTICLE 8 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à la date la plus tardive de sa signature par l'une des Parties.

ARTICLE 9 : JURIDICTION COMPETENTE

Il est convenu de la compétence du tribunal administratif de la GUADELOUPE pour tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente transaction.

ARTICLE 10 : ANNEXES

Est annexée au présent protocole :

- Annexe 1 : Décompte Final des Travaux
- Annexe 2 : Engagement GETELEC TP, pose but & repérage plaqueette – Courrier JPB/LA19.10.108
- Annexe 3 : Courrier LRAR, Ref RG 2016.10.087 du 18/10/2016
- Annexe 4 Courrier LRAR, Ref RG 2017.04.018 du 03/04/2017

Fait à

Le

En 2 exemplaires originaux,

Signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé _ bon pour transaction »

Pour la société SEMAG	Pour GETELEC TP

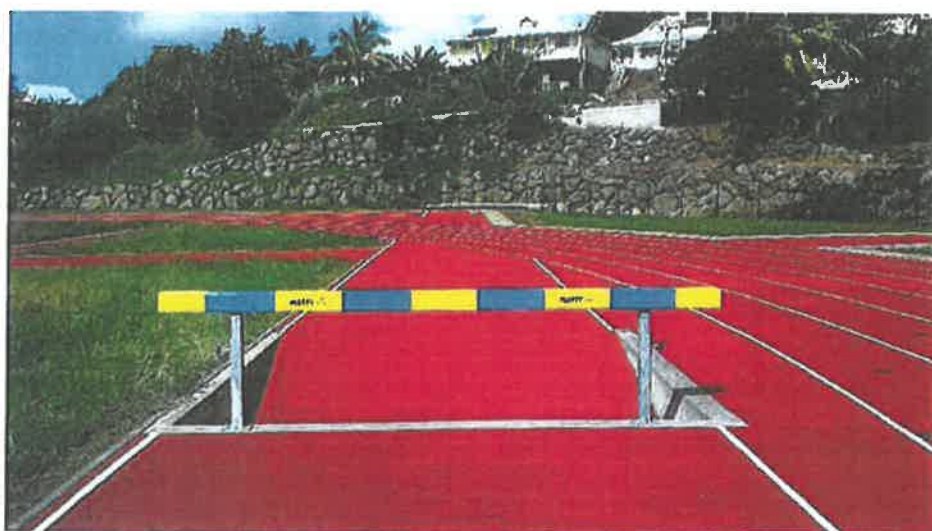
Décompte Général Définitif		
I- DECOMPTE FINAL, suivant détail ci-dessous		2 123 128,76 € HT
<i>Montant Initial Marché Lot 13</i>	<i>1 951 152,69 €</i>	
<i>Sit Final Moins-Values Travaux</i>	- <i>87 784,30 €</i>	
<i>Sit Final Plus-Values Travaux</i>	<i>69 634,60 €</i>	
<i>TS Validés / Réalisés</i>	<i>53 041,83 €</i>	
<i>Prestation Entretien Stade</i>	<i>171 261,44 €</i>	
<i>Mobilisation encadrement pdt arrêt</i>	<i>26 230,00 €</i>	
<i>Prestations non réalisées : bi couche</i>	- <i>16 320,00 €</i>	
<i>Prestations non réalisées : enrouleur</i>	- <i>4 075,00 €</i>	
<i>Prestations non réalisées : engazonnement</i>	- <i>40 012,50 €</i>	
II- ACTUALISATION PRIX		22 349,00 € HT
III- DECOMPTE FINAL ACTUALISE (I+II)		2 145 477,76 € HT
IV- INTERET MORATOIRE (IM)		144 840,00 € HT
V- TOTAL (III+IV)		2 290 317,76 € HT
RABAIS PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL		-40 000,00 € HT
MONTANT FINAL HT		2 250 317,76 € HT

PLUS VALUE H.T. SUR MARCHÉ DE BASE ENGAGE	299 165,07 € HT
--	------------------------

TRAVAUX DE REPRISE DU TERRAIN DE FOOTBAL		
Nettoyage du Site	Devis CVi028/04-04	24 384,00 € HT
Préparation engazonnement	Devis JPB1 01/07	21 400,00 € HT
Engazonnement	Devis JPB2 01/07	53 350,00 € HT
TOTAL TRAVAUX de REPRISE TERRAIN FOOTBAL		99 134,00 € HT



STADE MUNICIPAL DE TROIS RIVIERES



04/04/2017

PROJET DE DECOMPTE FINAL

MB
RA

Stade municipal de trois rivières

PROJET DE DECOMPTE FINAL

Dans le cadre de la finalisation des travaux du stade de trois rivières, vous trouverez ci-joint le projet de décompte final prenant en compte l'ensemble des prestations pour finaliser le dossier.

Au-delà des travaux initialement prévus, nous avons détaillé les prestations réalisées suite à la demande du client et actées dans les différents compte - rendus, les moins-values et plus-values émises lors des balances financières en cours de chantier ainsi que les travaux d'entretien réalisés depuis bientôt un an.

Il convient d'ajouter aux différents montants, le prix de notre encadrement de chantier, toujours présent sur cette fin d'opération.

Le projet de décompte final se décompose de la manière suivante :

Marché de travaux :	1 951 152.69 euros
Moins-values :	- 87 784.30 euros
Plus-values :	69 634.60 euros
Travaux demandés réalisés :	53 041.83 euros
Entretien du stade :	171 261.44 euros
Encadrement de chantier :	26 230.00 euros

TOTAL DU PROJET DE DECOMPTE FINAL : 2 183 536.26 euros HT

Bicouche non réalisée
= - 16 320 €

Emoulé non fourni = - 4 075 €

Engagement non réalisé (partiel)
= - 40 012,50 €

Total validé pour le maître d'œuvre
2 123 128,76 €

GETELEC TP SAS

Au capital de 900 000 Euros
RC Basse-Normandie 450 856 075
ZI - Rue Charles LINDBERGH - 97123 BAILLIF
Tél : 0590 99 28 76 - Fax : 0590 99 28 77

VIALIS INGENIERIE SARL
SARL au Capital de 16 000 €
Centre d'Affaires de Colin - ZAC de Colin
Lot N°2 - 1er étage - 97170 PETIT-BOURG
Tél : 0590 25 21 33 - Fax : 0590 38 53 77
Siret : 489 926 007 00029 - APE 7112

B. NICOLAS

NB

N° Prix	DESIGNATION	U	QTE Marché	AVANCT cumulé	P.U	MONTANT SITUATION
1	TERRASSEMENT/VOIRIE					
1.1	Travaux préparatoires					
1.1	Installation de chantier	F	1,00	1,00	117 115,85	117 115,85
1.1.1	Nettoyage et débroussaillage	m2	4 272,00	4 272,00	2,42	10 338,24
1.1.2	Abattage d'arbre et dessouchage	U	3,00	3,00	582,00	1 746,00
1.1.3	Dépose, démolition et mise en décharge agréer de clôture					
	a - Clôture grillagé y/c socle en béton	ml	530,00	530,00	7,76	4 112,80
	b - Portails et portillons	u	11,00	11,00	213,40	2 347,40
1.1.4	Démolition de bordure	ml	522,00	522,00	7,75	4 045,50
1.1.5	Démolition de revêtement synthétique y/c évacuation en décharge contrôlée	m2	4 527,00	4 527,00	4,35	19 692,45
1.1.6	Démontage de la rivière de steepie y/c évacuation	F	1,00	1,00	2 135,00	2 135,00
1.1.7	Démolition d'ouvrage en béton					
	a - Dallage y/c maçonnerie	m²	368,00		13,58	0,00
	b - Trottoir	m2			13,58	PM
	c - Mur et muret	ml	43,00	43,00	33,95	1 459,85
	d - caniveau béton, ouvrage hydraulique divers	m3	249,00	249,00	63,00	15 687,00
1.1.8	Dépose, démolition de regards EU	u			242,00	PM
1.1.9	Dépose, démolition d'avaloir ou grille EP	u	12,00	12,00	213,00	2 556,00
1.1.10	Dépose, démolition de regard béton	u	6,00	6,00	242,00	1 452,00
1.1.11	Dépose, démolition du réseau d'arrosage	F	1	1,00	4 365,00	4 365,00
Sous-Total						187 053,09
1.2	TERRASSEMENT/VOIRIE					
1.2.1	Décapage de la terre végétale sur 20 cm d'épaisseur					
	a - TV évacuée	m3			17,46	
	b - TV mise en stock sur site	m3	2 800,00	2 800,00	11,84	32 592,00
1.2.2	Terrassement en déblais y/c évacuation					
	a - chaussée, parking, trottoir et parvis extérieur	m3	942,00	942,00	17,46	16 447,32
	b - espaces verts	m3			17,46	PM
	c - terrain de football	m3			16,50	PM
	d - piste d'athlétisme RABOTAGE	m3	5304,00	5 304,00	4,52	23 974,08
	e - Trottoir Piste	m3	100,00	100,00	17,46	1 746,00
1.2.3	Réglage, reprofilage des plates-formes					
	a - chaussée, parking, trottoir et parvis extérieur		2 872,00	2 872,00	2,37	6 806,64
	b - espaces verts	m2			2,37	0,00
	c - terrain de football	m²	9 216,00	9 216,00	2,37	21 841,92
	d - piste d'athlétisme GNT pour structure piste	m2	5304,00	5 304,00	9,00	47 736,00
	e - Trottoir Piste	m2	650,00	650,00	4,66	3 022,50
1.2.4	Déblais mise en remblai pour nivellement des fonds de forme					
	a - chaussée, parking et trottoir	m3	110,00	110,00	19,40	2 134,00
	b - espaces verts	m3	270,00	270,00	19,40	5 238,00
	c - piste d'athlétisme	m3	510,00	510,00	48,50	24 735,00
	d - Trottoir Piste	m3	25,00	25,00	16,50	412,50
1.2.5	Couche de fondation de compensation en pouzzolane (0/40) compacté, épaisseur variable					
	a - chaussée, parking et trottoir SADG 1/3 POUZ 2/3	m3	710,00	710,00	56,00	39 760,00

HB
CB

N° Prix	DESIGNATION	U	QTE Marché	AVANCT cumulé	P.U	MONTANT SITUATION
	b - piste d'athlétisme	m3	932,00	932,00	4,85	4 520,20
	c - Remblais issue des déblais terrain de football	m3	2100,00	2 100,00	11,85	24 485,00
1.2.6	Couche de fondation de compensation en pouzzolane traitée au ciment	m3			185,00	PM
1.2.7	Couche de fondation de compensation en roche massive 0/25 compactée, épaisseur variable					
	a - terrain de football	m3	925,00		108,50	PM
	b - piste d'athlétisme	m3	897,00		42,40	PM
1.2.8	Couche drainante en gravillons 12/20 mm de 0,10 m d'épaisseur moyenne, pour terrain de football	m3	911,00		87,30	PM
1.2.9	Géotextile <i>drainant</i>	m2	2200,00	2 200,00	3,90	8 580,00
1.2.10	Essais à la plaque	F	1,00	1,00	8 440,00	8 440,00
1.2.11	Fourniture et mise en œuvre de bordures en béton					
	a - P1 (bord arrondi sur 1 côté)	ml	925,00	925,00	36,85	34 086,25
	b - T2+CS2	ml	118,00	118,00	72,75	8 439,00
	c - A2	ml	70,00	70,00	36,85	2 579,50
	c - A2 surbaissé	ml			36,85	PM
	d - CC1	ml			57,20	PM
1.2.12	Fourniture et mise en œuvre de béton armé, compris coffrage, ferrailage et toutes sujétions					
	a - pour mur et murets	m3			1 165,00	PM
	b - pour marches d'escalier	m3			1 165,00	PM
1.2.13	Cloîtres et Portails					
1.2.14.1	CL1: clôture grillagée souple, simple torsion plastifié, 3,0m de hauteur	ml			82,50	PM
1.2.14.2	CL2: clôture de rigide de sécurité 3,0m de hauteur, terrain de sport	ml	86,00	86,00	185,00	15 910,00
1.2.14.3	CL3: clôture opaque en panneau béton, 3,0m de hauteur	ml	142,00	142,00	920,00	PM
1.2.14.4	CL4: clôture rigide de sécurité 3,0m de hauteur (périphérie de OH)	ml	363,00	363,00	185,00	PM
1.2.14.5	Fourniture et pose de galerie défensive (bavolets+3rang de ronces galvanisés)	ml	120,00	120,00	77,50	9 300,00
1.2.14.6	Portail d'accès L=3,50m	u	3,00	3,00	3 395,00	10 185,00
1.2.14.7	Portillon 1,5m	u	4,00	4,00	1 746,00	6 984,00
1.2.14.8	Reconstruction de mur façade en BA suivant plans EXE fournis par l'entreprise HS=3,5 y/c toutes sujétions de finition	ml	33,00	33,00	980,00	32 340,00
Sous-Total						392 274,91
1,3	REVETEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS					
1.3.1	Couche d'accrochage (2 passes)					
	a - chaussée	m2			1,75	0,00
	b - piste d'athlétisme	m2	5304,00	5 304,00	1,11	5 887,44
1.3.2	Couche d'imprégnation					0,00
	a - chaussée	m2			2,42	0,00
	b - piste d'athlétisme	m2	5304,00	5 304,00	1,60	8 486,40

HB

RF

N° Prix	DESIGNATION	U	QTE Marché	AVANCT cumulé	P.U	MONTANT SITUATION
1.3.3	Béton bitumineux (2 passes) - (4 cm x2) pour piste d'athlétisme	T	1018,00	1 018,00	188,00	191 384,00
1.3.4	Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 pour revêtements chaussée ; épaisseur 0,06 m	T			203,00	PM
1.3.4.1	Fourniture et mise en œuvre de bicouche	m2	2040,00	2 040,00	8,00	16 320,00
1.3.5	Béton pour trottoir y/c TS TV108 ép.=12 cm finition balayé					B. NICOLAS
	a - Trottoir piste	m3	80,00	80,00	679,00	54 320,00
	b - Trottoir Extérieur	m3			679,00	PM
	c - Parvis Intérieur	m3	80,00	80,00	679,00	54 320,00
1.3.6	Mise en place de terre végétale reprise du stock					
	a - espaces verts ép.=18 cm	m3	300,00	300,00	19,40	5 820,00
	b - terrain de football ép.=18 cm	m3	1660,00	1 660,00	19,40	32 204,00
1.3.7	Fourniture et pose de dalle engazonnée y/c mélange de terre végétale et sable	m2				PM
1.3.8	Apport de terre végétale y/c transport	m3		2750		PM
1.3.9	Engazonnement	m2	11000,00	11 000,00	4,85	53 350,00
	EQUIPEMENTS ET SOLS SPORTIFS					13 337,50
1.3.10	Solution de Base obligatoire:	m2	5304,00	5 304,00	68,70	364 384,80
	Revêtement synthétique perméable bicouche (type 2S),					R. NICOLAS
1.3.11	Supplément pour surépaisseur ponctuelle aux zones d'appel des Javelots, Perches (solution de base et tout	m2	56,00	56,00	68,70	3 847,20
1.3.12	Aire de réception pour saut à la perche (dalle de 12 cm en béton armé)	m2	48,00	48,00	77,60	3 724,80
1.3.13	Fosse de réception longueur et triple saut sur 60 cm, y/c drain Ø80, 10 cm de cailloux secs 20/40, géotextile, sable	m2	36,00	36,00	533,50	19 208,00
1.3.14	Plège à sable	ml	9,00	9,00	97,00	873,00
1.3.15	Bordure souple ACOLASTIC	ml	26,00	26,00	165,00	4 290,00
1.3.16	Lise en aluminium	ml	400,00	400,00	77,60	31 040,00
1.3.17	Planche d'appels de compétition complète avec système de retournement et bacs aluminium et plastique	u	6,00	6,00	1 067,00	6 402,00
1.3.18	Aire de lancer disque/marteaux en béton armé sur 12 cm, y/c système d'évacuation d'eau plégée dans le cercle, cercle réglementaire avec réducteur recevant le	u	1,00	1,00	5 820,00	5 820,00
1.3.19	Aire de lancer poids réglementaire en béton armé sur 12 cm, y/c système d'évacuation d'eau plégée dans le cercle, cercle réglementaire avec réducteur recevant le revêtement synthétique, tracé des lignes à la peinture	u	3,00	3,00	2 910,00	8 730,00
1.3.20	Scellement des gaines de réservation pour cage marteau/disque, Les gaines seront fournies par le lot équipements sportifs	ens	1,00	1,00	4 850,00	4 850,00
1.3.21	Rivière de STEEPLE	ens	1,00	1,00	6 790,00	6 790,00
1.3.22	Barrière de STEEPLE mixte, réglementaire	ens	1,00	1,00	1 261,00	1 261,00
1.3.23	Fourniture et pose de but pour terrain de football (la paire)	F	1,00	1,00	3 686,00	3 686,00
1.3.24	Mission géomètre agréée pour Implantation d'équipements sportifs	F	1,00	1,00	12 610,00	12 610,00
1.3.25	Tracé et peinture des bandes y/c implantation par géomètre agréée	F	1,00	1,00	12 610,00	12 610,00
1.3.26	Repérage par jeux plaquettes	ens	1,00	1,00	1 890,00	1 890,00

NIR
R

N° Prix	DESIGNATION	U	QTE Marché	AVANCT cumulé	P.U	MONTANT SITUATION
1.3.27	Test de conformité par laboratoire agréé type LABOSPORT de conformité de planéité et de qualité des enrobés	F			6 570,00	0,00
1.3.28	Test de conformité par laboratoire agréé type LABOSPORT conformité de revêtement synthétique	F			11 920,00	0,00
Sous-Total						914 106,64
1,4	ASSAINISSEMENT					
1.4.1	Drainage du stade					
1.4.1.1	Fourniture et pose de drains, y compris tranchée et massif filtrant					
	a - drains DN.80	ml	1621,00	1 621,00	52,40	84 940,40
	b - drains DN.160	ml	392,00	392,00	75,65	29 654,80
	drains supérieur 12/20mm pour feintes de suintement 300x80mm	ml	5150,00	5 150,00	16,00	82 400,00
	a - avec grille passerelle	ml	234,00	234,00	190,00	44 460,00
	b - avec couverture à fente	ml	184,00	184,00	189,00	34 776,00
1.4.1.2	Avaloir pour caniveau pste	u	4,00	4,00	950,00	3 800,00
1.4.1.3	Fourniture et pose de canalisation PVC CR8 Ø 110 y/c tranchée	ml	1,00	1,00	92,15	92,15
1.4.1.4	Fourniture et pose de canalisation PVC CR8 Ø 200 y/c tranchée	ml	146,00	146,00	101,00	14 746,00
1.4.1.5	Fourniture et pose de canalisation PVC CR8 Ø 250 y/c tranchée	ml			116,50	0,00
1.4.1.6	Fourniture et pose de canalisation PVC CR8 Ø 315 y/c tranchée	ml	114,00	114,00	121,30	13 828,20
1.4.1.7	Fourniture et pose de canalisation PVC CR8 Ø 500 y/c tranchée	ml			136,00	PM
	Fourniture et pose de canalisation BETON 2 Ø 800 y/c tranchée	ml	50,00	50,00	820,00	41 000,00
	Ouvrage de raccordement	U	1,00	1,00	15 900,00	15 900,00
1.4.1.8	Siphon de steeples y/raccordement	ens	1,00	1,00	339,00	339,00
1.4.1.9	Regard siphonide	u	6,00	6,00	437,00	2 622,00
1.4.1.10	Regard de visite 80x80	u	2,00	2,00	875,00	1 750,00
1.4.1.11	Regard de visite 60x80	u	1,00		820,00	0,00
1.4.1.12	Regard Grille 80x80	u	2,00	2,00	875,00	1 760,00
1.4.1.13	Regard Grille 100x100	u			1 067,00	PM
1.4.1.14	Regard avaloir	u			875,00	PM
1.4.1.15	Raccord EU existant	F	1,00	1,00	1 630,00	1 630,00
Sous-Total						373 688,55
1,5	EAU POTABLE					
1.5.1	Canalisation d'eau potable PEHD Ø110 y/c tranchée	ml	15,00	15,00	63,00	945,00
1.5.2	Canalisation d'eau potable PEHD Ø50 y/c tranchée	ml	200,00	200,00	56,30	11 260,00
1.5.3	Fourniture et mise en place d' Enrouleur micro 44-120m turbine"carter tole) avec traineau micro 44/50stade.	ens	1,00	0 1,00	4 075,00	4 075,00
1.5.4	Compteur AEP	u	1,00	1,00	950,00	950,00
1.5.5	Raccordement sur réseau existant y/c tranchées et réfection de chaussée	u	1,00	1,00	2 700,00	2 700,00

MB
RB

N° Prix	DESIGNATION	U	QTE Marché	AVANCT cumulé	P.U	MONTANT SITUATION
1.5.6	Bouche d'arrosage ou de lavage y/c vanne	u	5,00	5,00	410,00	2 050,00
1.5.7	Robinet de pulsage	u	4,00	4,00	370,00	1 480,00
1.5.8	Robinet vanne y/c té et bouche à clé	u	4,00	4,00	525,00	2 100,00
1.5.9	Poteau d'incendie	u	1,00	1,00	1 890,00	1 890,00
1.5.10	Essai de pression et analyse de potabilité	F	1,00	1,00	1 920,00	1 920,00
1.5.11	Raccordement sur réseau existant y/c tranchées et réfection de chaussée	F	1,00	1,00	2 800,00	2 800,00
Sous-Total						32 270,00
1,6	COURANT FORT / COURANT FAIBLE					
	<i>Eclairage Public</i>					
1.6.1	Fourniture et pose de fourreau TPC y/c tranchée					
	a - 2Ø63	ml			52,30	0,00
	c - 2Ø110	ml	347,00	347,00	66,00	22 902,00
	<i>Alimentation Electrique</i>					
1.6.2	Fourniture et pose de fourreau TPC y/c tranchée					
	a - 2Ø110	ml	187,00	187,00	68,00	12 342,00
	b - 2Ø160	ml	57,00	57,00	75,50	4 303,50
1.6.3	Chambre L1T	u	2,00	2,00	455,00	910,00
	<i>Distribution TELECOM</i>					0,00
1.6.4	Chambre L1T	u	3,00	3,00	455,00	1 365,00
1.6.5	Fourniture et pose de fourreaux TELECOM y/c tranchée					0,00
	b - 2Ø63	ml	80,00	80,00	52,30	4 184,00
	c - 3Ø45	ml	110,00	110,00	52,30	5 753,00
Sous-Total						51 759,50
TOTAL Marché						1 951 152,69

Baillif, le 4/04/17.

GETELEC TP SAS

Au capital de 900 000 Euros

RC Basse-Terre 450 856 075

ZI - Rue Charles LINDBERGH - 97123 BAILLIF

Tél : 0590 99 28 78 - Fax : 0590 99 28 77

NR

N° Prix	DESIGNATION	U	QTE Marché	AVANCT cumulé	P.U	MONTANT SITUATION
	<u>MOINS VALUES</u>					
1.1.7	d - caniveau béton, ouvrage hydraulique divers	m3	249,00	-149,00	63,00	-9 387,00
1.2.14.5	Fourniture et pose de galerie défensive (bavolets+3rang de ronces galvanisés)	ml	120,00	-120,00	77,50	-9 300,00
1.3.16	Lisse en aluminium	ml	400,00	-400,00	77,60	-31 040,00
1.3.19	Aire de lancer poids réglementaire en béton armé sur 12 cm, y/c système d'évacuation d'eau piégée dans le cercle, cercle réglementaire avec réducteur recevant le revêtement synthétique, tracé des lliges à la peinture	u	3,00	-1,00	2 910,00	-2 910,00
1.4.1.15	Raccord EU existant	F	1,00	-1,00	1 630,00	-1 630,00
1.5.11	Raccordement sur réseau existant y/c tranchées et réfection de chaussée	F	1,00	-1,00	2 800,00	-2 800,00
1.6.1	c - 2Ø110	ml	347,00	-272,00	68,00	-17 952,00
1.6.2	a - 2Ø110	ml	187,00	-153,00	68,00	-10 098,00
	c - 3Ø45	ml	110,00	-51,00	52,30	-2 867,30
Total MV						-87 784,30
	<u>PLUS VALUES</u>					
1.2.14.2	CL2: clôture de rigide de sécurité 3,0m de hauteur, terrain de sport	ml		10,00	850,00	8 500,00
1.2.16	Clôture souple de sécurité 3,0m de hauteur (périphérie de OH)	ml		363,00	68,50	24 865,50
1.3.29	Balance financière du 22/07/2014	ml		44,00	185,00	8 140,00
1.4.1.7	Devis n°332			20,00	121,30	2 426,00
1.6.1	Fourniture et pose de fourreau TPC y/c tranchée a - 2Ø63	ml		58,00	52,30	3 033,40
1.6.2	Fourniture et pose de fourreau TPC y/c tranchée b - 2Ø160	ml		288,00	75,50	21 744,00
1.6.4	Chambre L1T	u		1,00	455,00	455,00
1.6.5	Fourniture et pose de fourreaux TELECOM y/c tranchée b - 2Ø63	ml		9,00	52,30	470,70
Total PV						69 634,60
	<u>Travaux demandés et réalisés</u>					
	Devis n°290 V1					
	Fourniture et pose de clôture simple torsion périphérie extérieure stade	ml		205,00	68,50	14 042,50
	Devis n°157					
	Fourniture et pose de tube PVC CR8 DN110	ml		13,00	92,15	1 197,95
	Fourniture et pose de tube PVC CR8 DN200	ml		40,00	101,00	4 040,00
	Réalisation de regard 80*80	u		2,00	875,00	1 750,00
	Fourniture et mise en œuvre de fourreaux TPC DN63	ml		75,00	52,30	3 922,50
	Devis n°183					
	Soutènement javelot sud	u		1,00	3 359,64	3 359,64
	Devis n°268					
	Remplacement des tampons 125kN posés par le lot plomberie	u		1,00	993,85	993,85
	Devis n°306					
	Réalisation regards 60*60 en substitution du lot plomberie	u		3,00	258,64	775,92
	Réalisation regards 40*40 en substitution du lot plomberie	u		2,00	194,88	389,76

NB
RB

N° Prlx	DESIGNATION	U	QTE Marché	AVANCT cumulé	P.U	MONTANT SITUATION
	Devis n°332					0,00
	Réalisation de soutènement dans OA Gaddarkhan	u		1,00	2 755,56	2 755,56
	Remblais soutènement OA Gaddarkhan	u		1,00	3 294,88	3 294,88
	Caniveaux acodrain DN300 400 kN	ml		15,00	86,42	1 296,30
	Fourniture et pose de tubes PVC CR8 DN315/125	ml		4,00	928,21	3 712,84
	Devis n°355					0,00
	Fourniture et pose de clôture simple torsion	ml		70,00	68,50	4 795,00
	Fourniture et pose de clôture simple torsion	ml		70,00	61,75	4 322,50
	Devis n°365					0,00
	Recalage altimétrique caniveau Gaddarkhan	u		1,00	1 197,75	1 197,75
	Devis n°28					0,00
	Clôture en raccord sur accès principal	u		1,00	1 194,88	1 194,88
Total Travaux supplémentaires						53 041,83
Entretien du stade pendant l'arrêt des travaux						
(devis n°2016,08,264 du 30/08/2016)						
1ère intervention						
1	Réalisation de la tonte, coupe des arbustes et débroussaillage manuel	m²		9 219,00	0,68	6 268,92
2	Fourniture et mise en œuvre de désherbant systémique foliaire	m²		9 219,00	0,93	8 573,67
3	Enfouissement des matières végétales	m²		9 219,00	1,25	11 523,75
2ème intervention						
1	Réalisation de la tonte, coupe des arbustes et débroussaillage manuel	m²		9 219,00	0,68	6 268,92
2	Fourniture et mise en œuvre de désherbant systémique foliaire	m²		9 219,00	0,93	8 573,67
3	Enfouissement des matières végétales	m²		9 219,00	1,25	11 523,75
3ème intervention						
1	Réalisation de la tonte, coupe des arbustes et débroussaillage manuel	m²		9 219,00	0,68	6 268,92
2	Fourniture et mise en œuvre de désherbant systémique foliaire	m²		9 219,00	0,93	8 573,67
3	Enfouissement des matières végétales	m²		9 219,00	1,25	11 523,75
4ème intervention						
1	Réalisation de la tonte, coupe des arbustes et débroussaillage manuel	m²		9 219,00	0,68	6 268,92
2	Fourniture et mise en œuvre de désherbant systémique foliaire	m²		9 219,00	0,93	8 573,67
3	Enfouissement des matières végétales	m²		9 219,00	1,25	11 523,75
5	Désherbant foliaire sur piste	m²		5 300,00	2,45	12 985,00
5ème intervention (avant gazon)						
1	Réalisation de la tonte, coupe des arbustes et débroussaillage manuel	m²		9 219,00	0,68	6 268,92
2	Fourniture et mise en œuvre de désherbant systémique foliaire	m²		9 219,00	0,93	8 573,67
3	Enfouissement des matières végétales	m²		9 219,00	1,25	11 523,75
4	Fourniture et mise en œuvre de fertilisant type NPK	m²		9 219,00	1,46	13 459,74
5	Désherbant foliaire sur piste	m²		5 300,00	2,45	12 985,00
Total entretien du stade						171 261,44
Encadrement du chantier (gestion dossier)						
(depuis le 29/05/2016)						
	Conducteur de travaux à temps partiel	J		43,00	610,00	26 230,00
Total encadrement du chantier						26 230,00

HB RA

Vu et conforme pour
maître d'œuvre

VIALIS INGENIERIE SARL
SARL au Capital de 16 000 €
Centre d'Affaires de Colin - ZAC de Colin
Lot. N°2 - 1er étage - 97170 PETIT-BOURG
Tél.: 0590 25 21 33 - Fax: 0590 38 53 24
Siret: 488 926 007 00029 - APE: 7112B

2 123 123,76 €

	MONTANT TOTAL HT DU PROJET DE DECOMPTE FINAL	180 465,94
	TVA 8,5%	15 145 000,68
	MONTANT TOTAL TTC DU PROJET DE DECOMPTE FINAL	2 303 594,70

Le présent projet de décompte final est arrêté à la somme de:

Deux millions trois cent soixante-neuf mille cent trente-six euros quatre-vingt-quatre cents toutes taxes comprises

Baillif, le 4/04/17.

VIALIS INGENIERIE SARL
SARL au Capital de 16 000 €
Centre d'Affaires de Colin - ZAC de Colin
Lot. N°2 - 1er étage - 97170 PETIT-BOURG
Tél.: 0590 25 21 33 - Fax: 0590 38 53 24
Siret: 488 926 007 00029 - APE: 7112B

B. NICOLAS
- maître d'œuvre

GETELEC TP SAS
Au capital de 900 000 Euros
RC Basse-Terre 450 856 075
ZI - Rue Charles LINDBERGH - 97123 BAILLIF
Tél : 0590 99 28 78 - Fax : 0590 99 28 77

BAILLIF, le 30 octobre 2019

SEMAG

Lotissement Grand Camp

La Rocade

97139 LES ABYMES

A l'attention d'Alexandre AUBERTIN

Réf. : JPB/LA/2019.10.108

Opération : Reconstruction du stade municipal de TROIS-RIVIERES
Lot n° 13

Objet : Attestation pose de buts pour terrain de football et repérage par jeux plaquettes

Monsieur,

Dans le cadre de l'opération citée en objet, nous vous confirmons par la présente l'engagement de GETELEC TP pour la fourniture et la mise en place des postes ci-après :

- 1.3.23 Fourniture et pose des buts de football (la paire) d'un montant de 3 686,00 € HT
- 1.3.26 Repérage par jeux plaquettes d'un montant de 1 890,00 € HT

Ces travaux seront effectués après la reprise des travaux du stade.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur

Jean-Paul BENEDETTI

GETELEC TP SAS

Au Capital de 900 000 €

RC Basse-Terre 450 856 075

Z.I. Rue Charles LINDBERGH - 97123 BAILLIF

Tél. : 0590 99 28 78 - Fax : 0590 99 28 77

Copie : VIALIS INGENIERIE Bruno NICOLAS
Mairie de Trois-Rivières

BAILLIF, le 18 octobre 2016

SEMAG

Lotissement Grand Camp La Rocade

97139 Les ABYMES

A l'attention de M. DESPOIX

LRAR n° 2C 092 251 4343 1

N/Réf. : RG/SG/LA/2016.10.087

Affaire : Reconstruction du stade municipal de Trois Rivières - Lot n° 13

Objet : Indemnisation pour entretien du chantier
Proposition de solde du marché de travaux

Monsieur,

Suite à notre courrier référencé RG/SG/LA/2016.04.038 du 28 avril 2016, nous restons sans réponse de votre part.

Conformément aux dispositions de l'article 49.2 du CCAG travaux, nous avons interrompu les travaux et procédé aux mesures nécessaires afin de préserver les ouvrages dans la mesure du possible.

A ce jour, nous procédons de manière régulière au désherbage du site afin de limiter les pollutions végétales sur la piste perméable nouvellement réalisée. Le coût de cet entretien (voir devis n° 2016.08.264 du 30/08/2016) intervenant toutes les quinzaines vous sera répercuté lors de la reprise effective des travaux.

Nous tenons également à vous signaler la présence de végétaux stockés sur le revêtement laissant craindre des désordres futurs sur celui-ci.

Nous vous informons donc de la fermeture complète de tous les accès, y compris des accès municipaux à la piste à compter d'aujourd'hui.

Aussi, afin de clôturer cette opération dans les meilleurs délais et dans les meilleures dispositions possibles, nous vous proposons de réaliser l'engazonnement définitif du stade sans délai et de ne pas réaliser le revêtement bicouche initialement prévu sur le parvis en compensation des nombreux travaux annexes réalisés à la demande du Maître d'Ouvrage.

(suite du courrier réf. RG/SG/LA/2016.10.087)

A défaut d'accord amiable ou du règlement de nos situations de travaux d'ici le 28 novembre 2016 (voir courrier N°RG/SG/LA/2016.04.038 du 28 avril 2016), nous demanderons la résiliation du marché selon les dispositions de l'article 49 du CCAG travaux.

Restant à votre disposition pour tout renseignement dont il vous serait utile de disposer, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur d'activité
Rémi GACON

GETELEC TP SAS

Au Capital de 900 000 €

RC Basse-Terre 450 856 075

Z.I. Rue Charles LINDBERGH - 97123 BAILLIF

Tél. : 0590 99 28 78 - Fax : 0590 99 28 77

Copie : VIALIS INGENIERIE - B. NICOLAS
Mairie de Trois/Rivières - N. VITALIS
SOGETRA - P. CLEMENCE

LA POSTE



PREUVE DE DÉPÔT D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION

2C 092 251 4343 1

Courrier 287

Vc28

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

TAUX DE RECOMMANDATION R1 R2 R3

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. 3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 60 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)
- Le site internet : www.laposte.fr/csuivi
- Le service vocal interactif : 116 116 (gratuit d'un appel non surtaxé)

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT

DESTINATAIRE

SE MAG
Lotissement Grand Camp
la Rocade
97139 ABYNES

EXPÉDITEUR

GETELEC TP
Rue Charles Lindbergh
97123 BAILLIF

NE PAS UTILISER DE TAMPON

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

En cas d'échec, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

La Poste S.A. au capital de 5 800 000 000 €, RCS Paris 558 000 000, 44 boulevard de Vaugrand 75757 Paris CEDEX 15

La Poste - Agrément N° 830

PREUVE DE DÉPÔT

9611130

LA POSTE



AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 092 251 4343 1

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire :

CONTRE-REMBOURSEMENT

RETOUR A :

LA POSTE - Agrément N° 830

TAD

A R

AVIS DE RÉCEPTION

BAILLIF, le 3 avril 2017

SEMAG

Lotissement Grand Camp La Rocade
97139 Les ABYMES

A l'attention de M. DESPOIS

LRAR n° 2C 092 251 4513 8

N/Réf. : RG/SG/LA/2017.04.018

Affaire : Reconstruction du stade municipal de Trois Rivières - Lot n° 13

Objet : Résiliation du marché
Projet de Décompte Final

Monsieur,

Nous vous adressons la présente correspondance, dans le cadre du marché de travaux relatif à la reconstruction du stade municipal de Trois-Rivières Lot 13.

Par un courrier en date du 28 avril 2016, nous vous informions du non règlement de 4 situations, à savoir les situations de septembre 2015, octobre 2015, novembre 2015, et janvier 2016.

Nous vous alertions également, sur les dispositions prévues par le CCAG Travaux et notamment l'article 49.2 permettant au titulaire d'un marché public de suspendre les travaux, aux frais et risques du maître d'ouvrage en cas de non-paiement de situations de travaux.

Par un courrier en date du 18 octobre 2016, nous vous informions, et ce conformément aux dispositions prévues par l'article 49.2 du CCAG, de l'interruption des travaux, à défaut de paiement et ce malgré la mise en demeure.

Nous vous avons expressément invité à procéder à la mise en sécurité des ouvrages et leur préservation et avons alerté sur la présence de végétaux stockés sur le revêtement et les éventuelles conséquences sur la pérennité de l'ouvrage.

Force est de constater, qu'à ce jour, notre mise en demeure est toujours restée sans effet et qu'en conséquence, ces situations n'ont pas fait l'objet de paiement, laissant ainsi le Groupement dans une situation précaire.

Face à une telle situation, vous nous voyez contraint de procéder à la résiliation à vos torts exclusifs du marché.

Vous trouverez en conséquence, le projet de décompte établissant le solde des travaux pour lequel nous sollicitons la tenue d'une réunion afin de convenir conjointement de la fin du marché.

Une nouvelle fois, nous attirons votre attention sur la nécessité inconditionnelle de mettre en œuvre les mesures préventives permettant de garantir la pérennité de l'ouvrage, à savoir : désherbage du site, fermeture complète du site, protection du revêtement de la piste et entretien des espaces verts.

En aucune, manière, le Groupement ne saurait être inquiété d'une quelconque dégradation de l'ouvrage. Nous vous précisons qu'un constat d'huissier a été réalisé le 15/06/2016 permettant ainsi de constater l'état des ouvrages qui vous ont été remis le 29/05/2016.

Restant à votre disposition pour tout renseignement dont il vous serait utile de disposer, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur d'activité
Rémi GACON

GETELEC TP SAS
Au Capital de 900 000 €
RC Basse-Terre 450 856 075
Z.I. Rue Charles LINDBERGH - 97123 BAILLIF
Tél. : 0590 99 28 78 - Fax : 0590 99 28 77

Copie : VIALIS INGENIERIE - B. NICOLAS
Mairie de Trois/Rivières - N. VITALIS



LA POSTE



Courrier 018

V028

UA

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

TAUX DE RECOMMANDATION

☒ R1
 ☐ R2
 ☐ R3

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. 3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)
- Le site internet : www.laposte.fr/csuivi
- Le service vocal interactif : **N° 969 397 396** (prix d'un appel non surtaxé)

INDIQUEZ LE MONTANT DU
CONTRE-REMBOURSEMENT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

LA POSTE S.A. au capital de 3 800 000 000 €, RCS Paris 388 000 000, 44 boulevard de Vaugirard 75757 Paris CEDEX 15

PREUVE DE DÉPÔT D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION

2C 092 251 4513 8

DESTINATAIRE

SEUAG
Lotissement Grand Camp la
Rocade
97139 LES ABYRIES

EXPÉDITEUR

GETELEC TP
Rue Charles Lindbergh
97123 BAILLIF



LRI V19 PTC 19A 2018627001 09/14

PREUVE DE DÉPÔT

Ref. 21184

NE PAS UTILISER DE TAMPON

La Poste - Agrément N° 830

LA POSTE



AVIS DE RÉCEPTION DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

2C 092 251 4513 8

▲ RÉFÉRENCES CLIENT ▲

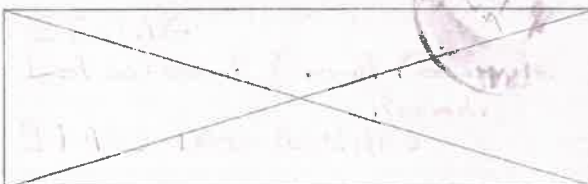
Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire :

CONTRE-REMBOURSEMENT

LRI V19 PTC 19A 2018627001 09/14



RETOUR A :

TAD

AR

AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE - Agrément N° 830

